INCESTE

LE TRAITEMENT JUDICIAIRE

Ce jour, Alternative Police participait à une table ronde à l'Assemblée nationale sur le traitement judiciaire de l'inceste parental, et sur la situation des parents protecteurs.

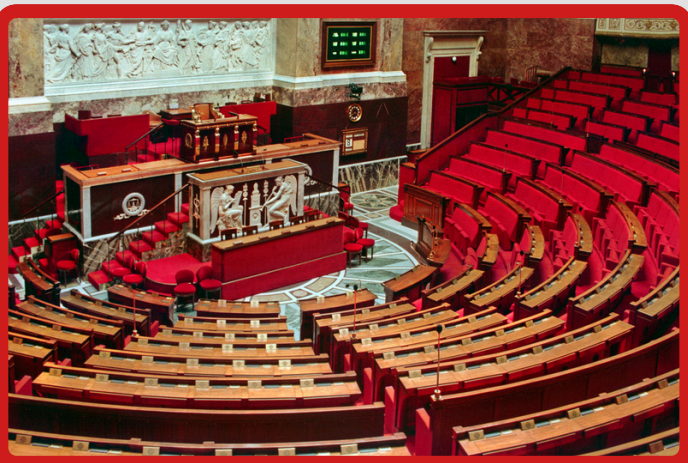

UN CONSTAT

L'inceste parental est un sujet grave et préoccupant, notamment constaté dans les milieux défavorisés mais il peut frapper dans toutes les régions, et dans tous les milieux sociaux.

L'accueil de la parole des victimes et la qualité du traitement judiciaire sont des sujets fondamentaux, qui doivent nécessairement s'appuyer sur des expertises médico judiciaires.

LE RÔLE DE LA POLICE

Dans ce cadre, la police joue un rôle essentiel, mais strictement encadré : recueillir la parole, constater les éléments, sécuriser la procédure et transmettre à l'autorité judiciaire.

Le policier peut constater l'inceste, mais il n'a pas les armes pour l'empêcher.

Il n'a ni les compétences pour expliquer les raisons psychiatriques du passage à l'acte, ni pour décider d'engager ou non des poursuites.

Alternative Police CFDT est particulièrement sensible à la détresse des jeunes victimes et à l'accompagnement des parents qui dénoncent des faits d'inceste commis par leur conjoint ou conjointe.

Pour autant, la réponse ne peut pas reposer uniquement sur la police. Elle exige des moyens renforcés pour la justice, l'expertise médico-judiciaire et la pédopsychiatrie.

Bureau National, le 28 avril 2026